

Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Procès verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 26 avril 2010 à 13h00 par conférence téléphonique.

Présence :

- M. Jean-François Rouleau, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Jean-Guy Demers, délégué Ville de Sherbrooke
- M. Michel Lamontagne, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Nicole Robert, déléguée MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Jean-Claude Dumas, délégué MRC du Haut-Saint-François

Personnes ressources :

- M. René Allaire, directeur général adjoint, Ville de Sherbrooke
- M. Denis Gélinas, directeur du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement
- M. Claude Brochu, directeur général par intérim de la régie
- Mme Geneviève Morin, secrétaire-administrative

1) Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte.

2) Adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

3) Adoption de l'ordre du jour

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Soumissions pour la construction d'un garage d'entretien au Lieu d'enfouissement technique ;
- 5) Appel de proposition Ville de Lac Mégantic ;
- 6) Proposition d'assurance de la mutuelle des municipalités du Québec par Conway Jacques ;
- 7) Engagement du directeur général adjoint responsable du traitement des eaux ;
- 8) Image corporative de la Régie ;
- 9) Syndicat des employés
- 10) Date de la prochaine réunion ;
24 mai 2010 à 12h30
- 11) Levée de l'assemblée.

Résolution 2010-04-26-0031

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée en y ajoutant le point 9) Syndicat des employés.

Adopté

4) Soumissions pour la construction d'un garage d'entretien

M. Claude Brochu mentionne que le garage n'a pas été prévu spécifiquement au règlement d'emprunt de la MRC pour la construction du LET. Il faudrait donc adopter un nouveau règlement même si le total des dépenses incluant le garage n'excéderait pas le règlement d'emprunt. M. René Allaire demande de vérifier auprès du Ministère des Affaires municipales s'il n'y aurait pas lieu d'amender le règlement plutôt qu'en adopter un autre.

Résolution 2010-04-26-0032

Proposé et résolu unanimement de mandater M. Claude Brochu de vérifier auprès du Ministère des Affaires municipales s'il ne serait pas préférable de modifier le règlement plutôt qu'en adopter un autre.

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean- Guy Demers à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine assemblée le règlement d'emprunt numéro 5 pour la construction du garage d'entretien.

Le résultat des soumissions E-30431 pour le garage d'entretien sont les suivantes :

Construction Longer inc.	692 900.00 \$
Les Constructions Léo Barolet inc.	733 568.98 \$
Comco entrepreneurs en bâtiment	733 687.50 \$
Construction Stéphane Fréchette inc.	817 355.78 \$
Le Groupe Drumco Construction inc.	841 800.00 \$

Résolution 2010-04-26-0033

Proposé et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme soit la soumission de Construction Longer inc. au montant de 692 900\$ incluant les taxes conditionnellement à l'approbation du nouveau règlement d'emprunt ou la modification de l'existant.

Adopté

5) Appel de proposition Ville de Lac Mégantic

La Ville de Lac Mégantic a demandé à la Régie une proposition pour avoir un coût unitaire d'enfouissement à la tonne pour au moins les 2 prochaines années sur la base de contrat de 5 ans et 10 ans (2 propositions).

Résolution 2010-04-26-0034

Proposé et résolu unanimement de répondre à la Ville de Lac Mégantic de la façon suivante :

Proposition 5 ans : 2010-2011 : 60.00\$ la tonne plus redevance

Balance du 5 ans : maximum 10.00\$ la tonne de plus que les municipalités membres

Proposition 10 ans : malgré l'ouverture de la Régie à une entente à long terme, il est convenu de négocier le renouvellement pour 5 ans additionnels après 4 ans de la première entente s'il y a lieu.

Adopté

6) Proposition d'assurance de la mutuelle

Résolution 2010-04-26-0035

ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires ;

CONSIDÉRANT QUE la régie juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la régie en devienne membre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle ;

QUE la Régie intermunicipale accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE la Régie intermunicipale verse une somme de 100\$ pour acquitter la contribution annuelle ;

QUE la Régie intermunicipale contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 2010-04-16 ;

QUE la présidente et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie intermunicipale, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté

Résolution 2010-04-26-0036

Proposé et résolu unanimement de mandater M. Claude Brochu de vérifier auprès d'autres compagnies d'assurance de façon à obtenir le meilleur prix possible pour cette année ou pour l'année à venir.

Adopté.

7) Engagement du directeur général adjoint

Résolution 2010-04-26-0037

Proposé et résolu unanimement de mandater M. Claude Brochu et Mme Nicole Robert de rencontrer M. Daniel Lapierre afin de lui offrir le poste de directeur général adjoint, préposé au traitement des eaux pour une période de probation de 6 mois aux conditions discutés qui seront incorporés au contrat à intervenir advenant une entente.

Adopté

8) Image corporative de la Régie

Résolution 2010-04-26-0038

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'offre de service de la compagnie Bingo en date du 13 avril 2010 au montant de 7640\$ plus taxes pour l'image corporative de la Régie.

Adopté

9) Syndicat des employés

Résolution 2010-04-26-0039

Proposé et résolu unanimement de mandater M. Claude Brochu avec l'assistance de Me Bernadette Doyon pour préparer un contrat collectif de travail pour les employés actuellement régis par la convention collective de la MRC du Haut-Saint-François.

Adopté

10) Date de la prochaine réunion

Résolution 2010-02-22-0040

Proposé et résolu unanimement que la prochaine réunion sera tenue au centre administratif de la Régie le 24 mai 2010 à 12h30.

11) Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 13h38.

Mme Nicole Robert, présidente

M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier